

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE LA BAIE DU COTENTIN
du Mardi 30 mars 2021 – 9h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à neuf heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **49**
Nombre de membres présents : **38**
Nombre de membres votants : **47**
Date de convocation : **24/03/2021**

Etaient présents : D. MESNIL, Y. POISSON, D. THOMAS, C. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, JP. LHONNEUR, JC COLOMBEL, S. DELAVIER, I. DUCHEMIN, X. GRAWITZ, M.A. HEROUT, H. HOUEL, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, H. LHONNEUR, V. MILLOT, P. THOMINE, M. GIOVANNONE, A. BOUFFARD, G. LE COLLONNIER, M. LARUE, B. MARIE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, M. HAIZE, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, K. PLAISANCE, A. HOLLEY, M. JEAN, C. KERVADEC, S. PAINGT, G. MICHEL, G. CHARRAULT.

Absents représentés : B. LEGASTELOIS donne procuration à Y. POISSON, V. LECONTE donne procuration à M. LE GOFF, M.J LE DANOIS donne procuration à P. THOMINE, S. LESNE donne procuration à I. DUCHEMIN, L. LEVILLAIN donne procuration J.P. LHONNEUR, M. GERVAIS donne procuration à C. MARIE, H. MARIE donne procuration à M.H. PERROTTE, C. LAUTOUR donne procuration à A. HOLLEY, C. LELAVECHEF donne procuration à G. MICHEL.

Absents excusés : M. LEBLANC, C. FERREY.

1 - Finances

Accueil de Monsieur LE BLOND, Conseiller aux Décideurs Locaux de la CCBDC.

1.1 Vote de l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaires les résultats du budget principal et des budgets annexes et propose les affectations de résultats exposées ci-après :

BUDGET GENERAL CC BAIE DU COTENTIN	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+ 4 724 120.79
Résultat de l'exercice	+1 340 841.06
Résultat antérieur reporté	+3 383 279.73
Résultat d'investissement	-242 187.75
Solde d'exécution de la section d'investissement	-3 717 514.41
Résultat antérieur reporté	+3 475 326.66
Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 198 203.38
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	-2 440 391.13
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+2 283 729.66
Déficit reporté en investissement au D 001	-242 187.75
Au 1068	+2 440 391.13

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+47 580.38
Résultat de l'exercice	+42 741.26
Résultat antérieur reporté	+4 839.12
Résultat d'investissement	+28 431.84
Solde d'exécution de la section d'investissement	+10 609.40
Résultat antérieur reporté	+17 822.44
Solde des restes à réaliser d'investissement	-6 594.34
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+47 580.38
Excédent reporté en investissement au R 001	+28 431.84
Au 1068	0.00

BUDGET ANNEXE MARCHE AUX BESTIAUX	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	-17 028.63
Résultat de l'exercice	-5 575.18
Résultat antérieur reporté	-11 453.45
Résultat d'investissement	+47 238.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	+5 867.78
Résultat antérieur reporté	+41 370.59
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Déficit reporté en fonctionnement au D 002	-17 028.63
Excédent reporté en investissement au R 001	+47 238.37
Au 1068	0.00

BUDGET ANNEXE OM	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+554 654.88
Résultat de l'exercice	-321 275.86
Résultat antérieur reporté	+875 930.74
Résultat d'investissement	+194 005.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	+66 603.36
Résultat antérieur reporté	+127 402.09
Solde des restes à réaliser d'investissement	-28 186.58
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+554 654.88
Excédent reporté en investissement au R 001	+194 005.45
Au 1068	0.00

BUDGET ANNEXE TOURISME	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+ 29 494.07
Résultat de l'exercice	-29 973.36
Résultat antérieur reporté	+59 467.43
Résultat d'investissement	+34 877.26
Solde d'exécution de la section d'investissement	+1 706.57
Résultat antérieur reporté	+33 170.69
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+29 494.07
Excédent reporté en investissement au R 001	+34 877.26
Au 1068	0.00

BUDGET ANNEXE SPANC	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+54 894.54
Résultat de l'exercice	-969.16
Résultat antérieur reporté	+55 863.70
Résultat d'investissement	+3 332.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
Résultat antérieur reporté	+3 332.85
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+54 894.54
Excédent reporté en investissement au R 001	+3 332.85
Au 1068	0.00

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	
RESULTATS 2020	
Résultat de fonctionnement	+231 535.17
Résultat de l'exercice	-30 575.71
Résultat antérieur reporté	+262 110.88
Résultat d'investissement	-1 787 383.22
Solde d'exécution de la section d'investissement	-28 575.71
Résultat antérieur reporté	-1 759 165.42
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT (Déficit d'invest. + Solde RAR)	0.00
REPRISE	
Excédent reporté en fonctionnement au R 002	+231 535.17
Déficit reporté en investissement au D 001	-1 787 383.22
Au 1068	0.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident de :

- voter les reprises et les affectations de résultats du budget principal et des budgets annexes tels qu'exposés ci-dessus.

1.2 Vote des taux de fiscalité 2021

Monsieur le Président énonce aux membres du conseil communautaire que le projet de loi de finances 2021 a effectué une réforme importante sur les recettes de fiscalité des communes et des Etablissements Publics à Coopération Intercommunal (EPCI) dans le cadre de la poursuite du dispositif de suppression de la Taxe d'Habitation. Pour mémoire, la Taxe d'Habitation a été supprimée en 2021 pour 80% des foyers. Pour les 20% des ménages restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023.

Aussi, à compter de 2021, la réforme aura pour effet, pour les EPCI, de remplacer la Taxe d'Habitation par une partie de la TVA départementale. Le taux subsistera pour les 20% des ménages payant encore de la taxe d'habitation et sera figé jusqu'à sa suppression en 2023.

Sur la base de ces éléments, et après un avis favorable rendu lors de la réunion du bureau et de la commission finances le 18 mars 2021, Monsieur le Président expose les taux de fiscalité votés en 2020 et propose de les reconduire en 2021.

Monsieur le Président rappelle les taux de fiscalité 2020 à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH)	12.02 %
- Taxe Foncier Bâti	4.11 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	7.97 %
- CFE (Contribution Foncière des Entreprises) de	22.91 %

Monsieur le Président propose les taux de fiscalité 2021 suivants :

- Taxe d'Habitation (TH)	12.02 % (<i>Figé</i>)
- Taxe Foncier Bâti	4.11 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	7.97 %
- CFE (Contribution Foncière des Entreprises) de	22.91 %

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur l'adoption des taux de fiscalités exposés ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident de voter les taux d'imposition 2021 ci-dessous :

- Taxe Foncier Bâti	4.11 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	7.97 %
- CFE (Contribution Foncière des Entreprises) de	22.91 %

M. HOLLEY souhaite revenir sur la rédaction de l'article de presse qui a suivi le dernier conseil municipal de Ste Mère Eglise. M. HOLLEY avait été interrogé sur les taux d'imposition de la CCBDC et n'avait pas souhaité répondre étant donné qu'ils n'avaient pas encore été validés par l'assemblée. Le journaliste ayant été imprécis dans sa rédaction, l'article avait alors suscité beaucoup de questions. D'autre part, M. HOLLEY souligne le travail effectué par le service des finances de la CCBDC et remercie également M. LE BLOND pour son soutien.

Mme LE GOFF souligne également la pédagogie de M. LE BLOND.

1.3 Vote des budgets primitifs 2021

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	BUDGET 2021	RAR	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	RAR	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	2 509 869,00		2 509 869,00	013	Atténuations de charges	4 999,34		4 999,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 241 029,00		5 241 029,00	70	Produits des services, domaine et ventes divers	1 738 038,00		1 738 038,00
014	Atténuations de produits	3 152 434,00		3 152 434,00	73	Impôts et taxes	7 637 648,00		7 637 648,00
65	Autres charges de gestion courante	1 033 536,97		1 033 536,97	74	Dotations, subventions et participations	2 196 356,00		2 196 356,00
66	Charges financières	412 099,03		412 099,03	75	Autres produits de gestion courante	437 000,00		437 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00	76	Produits financiers			0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires	0,00		0,00	77	Produits exceptionnels			0,00
022	Dépenses imprévues	141 209,00		141 209,00	78	Reprises provisions semi budgétaire			0,00
sous-total dépenses réelles		12 500 177,00	0,00	12 500 177,00	sous-total recettes réelles		12 014 041,34	0,00	12 014 041,34
023	Virement à la section d'investissement	1 268 040,03		1 268 040,03					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	597 386,97		597 386,97	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00		67 833,00
sous-total dépenses d'ordre		1 865 427,00	0,00	1 865 427,00	sous-total recettes d'ordre		67 833,00	0,00	67 833,00
					002	Excédent de fonctionnement reporté	2 283 729,66		2 283 729,66
Total :		14 365 604,00	0,00	14 365 604,00	Total :		14 365 604,00	0,00	14 365 604,00

Investissement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	BUDGET 2021	RAR	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	RAR	TOTAL BUDGET
13	Subventions d'investissement	91 745,00		91 745,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	2 545 391,13	95 053,00	2 640 444,13
16	Emprunts et dettes assimilés	884 238,64		884 238,64	13	Subventions d'investissement reçues	1 652 430,27	1 621 663,60	3 274 093,87
20	Immobilisations incorporelles	45 160,15	260 819,85	305 980,00	16	Emprunts et dettes assimilés	656 124,00		656 124,00
21	Immobilisations corporelles	967 543,39	73 466,61	1 041 010,00	20	Immobilisations incorporelles			0,00
23	Immobilisations en cours	1 929 640,48	3 504 933,52	5 434 574,00	21	Immobilisations corporelles			0,00
26	Participat. Et créances rattachées	33 946,00		33 946,00	23	Immobilisations en cours			0,00
204	Subventions d'équipement versées	205 620,00	75 700,00	281 320,00	024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
020	Dépenses imprévues	53 254,61		53 254,61					
sous-total dépenses réelles		4 211 148,27	3 914 919,98	8 126 068,25	sous-total recettes réelles		4 853 945,40	1 716 716,60	6 570 662,00
				0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 268 040,03		1 268 040,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 833,00		67 833,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	597 386,97		597 386,97
041	Opérations patrimoniales	13 230 000,00		13 230 000,00	041	Opérations patrimoniales	13 230 000,00		13 230 000,00
sous-total dépenses d'ordre		13 297 833,00	0,00	13 297 833,00	sous-total recettes d'ordre		15 095 427,00	0,00	15 095 427,00
001	Déficit d'investissement reporté	242 187,75		242 187,75	001	Excédent d'investissement reporté			0,00
Total :		17 751 169,02	3 914 919,98	21 666 089,00	Total :		19 949 372,40	1 716 716,60	21 666 089,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget principal selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

M. HOUEL demande s'il est possible d'avoir une présentation des budgets plus détaillée.

M. TCHERNOFF précise que la même présentation que celle utilisée en 2020 a été reprise et que le vote s'effectue par chapitre et non par article. Cependant, une présentation par chapitre et article est disponible pour les membres qui le souhaitent.

M. HOUEL demande comment sont distinguées les demandes de subventions, à savoir si elles dépendent de la CCBDC ou des communes. M. COLOMBEL précise qu'il est bien entendu que la demande de subvention doit rentrer dans notre domaine de compétences. Cependant, une subvention peut être accordée par les 2, la CCBDC et une commune.

M. HOUEL demande à quoi correspond la subvention suivante : « Reversement contingent aide sociale » : M. LE BLOND répond qu'auparavant, il existait des CCAS dans les collectivités. Ces CCAS percevaient des subventions au titre de l'aide sociale. Même s'ils ont été supprimés ou ont été intégrés au budget principal de la plupart des communes, certaines en ont conservé et un reversement d'une aide subsiste au titre de l'ex-aide sociale.

M. HOUEL souhaite savoir où en est le recrutement du coordinateur de santé : le processus de recrutement est lancé, l'annonce sera diffusée semaine 14 après validation par l'ARS et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Port de plaisance

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe port de plaisance de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	164 840,00	164 840,00	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 960,00	70 960,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	253 411,62	253 411,62
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	74	Dotations, subventions et participations		0,00
66	Charges financières	6 441,93	6 441,93	75	Autres produits de gestion courante	11 400,00	11 400,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,07	15 000,07	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		258 742,00	258 742,00	sous-total recettes réelles		264 811,62	264 811,62
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 000,00	102 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 350,00	48 350,00
sous-total dépenses d'ordre		102 000,00	102 000,00	sous-total recettes d'ordre		48 350,00	48 350,00
				002	Excédent de fonctionnement reporté	47 580,38	47 580,38
Total :		360 742,00	360 742,00	Total :		360 742,00	360 742,00

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	16 136,91	16 136,91	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles	208 013,09	208 013,09	16	Emprunts et dettes assimilés	142 068,16	142 068,16
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		224 150,00	224 150,00	sous-total recettes réelles		142 068,16	142 068,16
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 350,00	48 350,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 000,00	102 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		48 350,00	48 350,00	sous-total recettes d'ordre		102 000,00	102 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	001	Excédent d'investissement reporté	28 431,84	28 431,84
Total :		272 500,00	272 500,00	Total :		272 500,00	272 500,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe port de plaisance selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

M. LE GOFF : A-t-on le résultat pour l'appel d'offres du bar du port « Le Plaisance » ? M. COLOMBEL répond que Mme BOUAICHE s'est vue réattribuer la concession du bar à compter du 1^{er} janvier 2021 (avec ouverture le dimanche).

M. HOUEL : Dispose-t-on du taux d'occupation de bateaux dans le port et de son évolution ces dernières années ? Réponse du nombre de bateaux actuellement : 272. L'évolution des dernières années sera transmise.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Marché aux bestiaux

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe marché aux bestiaux de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	20 300,37	20 300,37	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	74	Dotations, subventions et participations	3 000,00	3 000,00
66	Charges financières		0,00	75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		20 300,37	20 300,37	sous-total recettes réelles		45 300,00	45 300,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 971,00	7 971,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
sous-total dépenses d'ordre		7 971,00	7 971,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	17 028,63		002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00
Total :		45 300,00	28 271,37	Total :		45 300,00	45 300,00

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles	54 209,37	54 209,37	16	Emprunts et dettes assimilés		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		55 209,37	55 209,37	sous-total recettes réelles		0,00	0,00
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 971,00	7 971,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		7 971,00	7 971,00
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	001	Excédent d'investissement reporté	47 238,37	47 238,37
Total :		55 209,37	55 209,37	Total :		55 209,37	55 209,37

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe marché aux bestiaux selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Ordures ménagères

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	378 576,00	378 576,00	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	551 100,00	551 100,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 714 601,00	2 714 601,00
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 125 500,00	2 125 500,00	74	Dotations, subventions et participations	32 000,00	32 000,00
66	Charges financières		0,00	75	Autres produits de gestion courante	90 000,12	90 000,12
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	40 000,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues	215 201,00	215 201,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		3 310 377,00	3 310 377,00	sous-total recettes réelles		2 836 601,12	2 836 601,12
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 879,00	80 879,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
sous-total dépenses d'ordre		80 879,00	80 879,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
				002	Excédent de fonctionnement reporté	554 654,88	554 654,88
Total :		3 391 256,00	3 391 256,00	Total :		3 391 256,00	3 391 256,00

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	943,00	943,00
20	Immobilisations incorporelles	800,00	800,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles	275 027,45	275 027,45	16	Emprunts et dettes assimilés		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat, Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		275 827,45	275 827,45	sous-total recettes réelles		943,00	943,00
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 879,00	80 879,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		80 879,00	80 879,00
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	001	Excédent d'investissement reporté	194 005,45	194 005,45
Total :		275 827,45	275 827,45	Total :		275 827,45	275 827,45

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue (3 abstentions) décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe ordures ménagères selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

M. HOUEL souligne les articles du quotidien Ouest-France relatant la situation du Point Fort Environnement et de manière plus générale la gestion de nos déchets ménagers. M. HOUEL s'inquiète des décisions qui ont été prises à une époque et dont nous allons payer les frais dans les années à venir. L'avenir même du Point Fort Environnement est remis en question. Mme HEROUT admet que la situation est souciante. Avant l'été, il est souhaitable que les 5 EPCI adhérents soient en mesure de prendre des décisions. Que le Point Fort Environnement ferme ou pas, la dette reste due. Et s'il ferme, on perd même des recettes.

M. CHARRAULT : Il existe une solution de reprendre le capital en le partageant à tous les EPCI. Par exemple, à Tribehou, cela représente + de 800 € par habitant. Mme HEROUT répond que si on dissolvait le Point Fort Environnement et que chacun reprenait la dette pour régler le problème, les EPCI seraient mis en faillite.

M. H. LHONNEUR : En tant qu'ancien Vice-Président du Point Fort Environnement, M. H. LHONNEUR ne se sent pas responsable de la dette. Elu en 2014, les emprunts toxiques ont été découverts en 2015. Il précise que le Point Fort Environnement est la collectivité ayant reçu le plus de fonds de soutien et ce durant 14 ans. Une fois ce soutien terminé, la situation sera encore moins brillante. De ce fait, il faudrait faire des provisions dès maintenant.

M. HOUEL intervient sur la fabrication des bacs de collecte des ordures ménagères. Il souhaite que la CCBDC soit vigilante à ce que tout matériel soit fabriqué en France. Concernant cette commande de bacs, M. HOUEL trouve dommage que la fabrication ne soit pas d'origine française. En effet, aucune entreprise française n'a répondu à l'appel d'offres. Aussi, est-il possible de se passer des règles du Code des marchés publics jusqu'à 40 000 € ? M. HOUEL trouverait normal que l'argent public aille en priorité vers des entreprises françaises. Réponse : même en dessous de 40 000 €, un appel d'offres est nécessaire afin de mettre en concurrence pour que le plus grand nombre d'entreprises puisse répondre.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Tourisme

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	122 159,81	122 159,81	013	Atténuations de charges	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 200,00	84 200,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	76 000,00	76 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 200,00	4 200,00	74	Dotations, subventions et participations		0,00
66	Charges financières		0,00	75	Autres produits de gestion courante	97 199,93	97 199,93
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		211 559,81	211 559,81	sous-total recettes réelles		185 199,93	185 199,93
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	3 134,19	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
sous-total dépenses d'ordre		3 134,19	3 134,19	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
				002	Excédent de fonctionnement reporté	29 494,07	29 494,07
Total :		214 694,00	214 694,00	Total :		214 694,00	214 694,00

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	300,00	300,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles	36 311,45	36 311,45	16	Emprunts et dettes assimilés		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		38 311,45	38 311,45	sous-total recettes réelles		300,00	300,00
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	3 134,19
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		3 134,19	3 134,19
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	001	Excédent d'investissement reporté	34 877,26	34 877,26
Total :		38 311,45	38 311,45	Total :		38 311,45	38 311,45

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe tourisme selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe SPANC

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	88 395,00	88 395,00	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 500,00	18 500,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	55 000,46	55 000,46
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	74	Dotations, subventions et participations		0,00
66	Charges financières		0,00	75	Autres produits de gestion courante		0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 000,00	1 000,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		109 895,00	109 895,00	sous-total recettes réelles		55 000,46	55 000,46
023	Virement à la section d'investissement		0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
				002	Excédent de fonctionnement reporté	54 894,54	54 894,54
Total :		109 895,00	109 895,00	Total :		109 895,00	109 895,00

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés		0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles	3 332,85	3 332,85	16	Emprunts et dettes assimilés		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		3 332,85	3 332,85	sous-total recettes réelles		0,00	0,00
				021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté		0,00	001	Excédent d'investissement reporté	3 332,85	3 332,85
Total :		3 332,85	3 332,85	Total :		3 332,85	3 332,85

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe SPANC selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Zones d'activités

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe zones d'activités de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	1 050 357,73	1 050 357,73	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 378 010,14	1 378 010,14
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	74	Dotations, subventions et participations	213 200,00	213 200,00
66	Charges financières	2 272,54	2 272,54	75	Autres produits de gestion courante		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		1 052 630,27	1 052 630,27	sous-total recettes réelles		1 591 210,14	1 591 210,14
023	Virement à la section d'investissement	1 747 745,31	1 747 745,31				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 043 533,99	2 043 533,99	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 021 164,26	3 021 164,26
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	2 272,54	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	2 272,54
sous-total dépenses d'ordre		3 793 551,84	3 793 551,84	sous-total recettes d'ordre		3 023 436,80	3 023 436,80
				002	Excédent de fonctionnement reporté	231 535,17	231 535,17
Total :		4 846 182,11	4 846 182,11	Total :		4 846 182,11	4 846 182,11

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	70 000,00	70 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	1 087 268,18	1 087 268,18
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
sous-total dépenses réelles		70 000,00	70 000,00	sous-total recettes réelles		1 087 268,18	1 087 268,18
				021	Virement de la section de fonctionnement	1 747 745,31	1 747 745,31
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 021 164,26	3 021 164,26	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 043 533,99	2 043 533,99
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
sous-total dépenses d'ordre		3 021 164,26	3 021 164,26	sous-total recettes d'ordre		3 791 279,30	3 791 279,30
001	Déficit d'investissement reporté	1 787 383,22	1 787 383,22				0,00
Total :		4 878 547,48	4 878 547,48	Total :		4 878 547,48	4 878 547,48

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Zones d'activités selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget annexe Abattoir

Monsieur le Président présente au vote le budget primitif 2021 du budget annexe abattoir de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, décomposé par chapitres comme suit :

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	16 000,00	16 000,00	013	Atténuations de charges		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses		0,00
014	Atténuations de produits		0,00	73	Impôts et taxes		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	74	Dotations, subventions et participations		0,00
66	Charges financières	22 188,34	22 188,34	75	Autres produits de gestion courante	86 740,79	86 740,79
67	Charges exceptionnelles		0,00	76	Produits financiers		0,00
68	Dotations provisions semi budgétaires		0,00	77	Produits exceptionnels		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire		0,00
sous-total dépenses réelles		38 188,34	38 188,34	sous-total recettes réelles		86 740,79	86 740,79
023	Virement à la section d'investissement	48 552,45	48 552,45				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
sous-total dépenses d'ordre		48 552,45	48 552,45	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00
				002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00
Total :		86 740,79	86 740,79	Total :		86 740,79	86 740,79

Investissement							
DEPENSES				RECETTES			
Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	48 552,45	48 552,45	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	13	Subventions d'investissement reçues		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	16	Emprunts et dettes assimilés		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	20	Immobilisations incorporelles		0,00
26	Participat. Et créances rattachées		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	23	Immobilisations en cours		0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
	sous-total dépenses réelles	48 552,45	48 552,45		sous-total recettes réelles	0,00	0,00
				021	Virement de la section de fonctionnement	48 552,54	48 552,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	041	Opérations patrimoniales		0,00
	sous-total dépenses d'ordre	0,00	0,00		sous-total recettes d'ordre	48 552,54	48 552,54
001	Déficit d'investissement reporté		0,00				0,00
	Total :	48 552,45	48 552,45		Total :	48 552,54	48 552,54

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité décident :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du budget annexe Abattoir selon les modalités prévues en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

1.4 Tarifs des prestations du marché aux bestiaux

Vu la délibération n°005 du 16/01/2014 portant établissement des tarifs du marché aux veaux de Sainte-Mère-Eglise ;

Vu la délibération n°191 du 24/09/2014 portant établissement du tarif ovin du marché aux bestiaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-1 ;

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que les tarifs du marché aux bestiaux n'ont jamais augmenté depuis l'exercice 2014.

Il rappelle également que, conformément aux dispositions de l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en dépenses et en recettes et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la collectivité de rattachement.

Le financement de chaque SPIC doit être assuré essentiellement par l'utilisateur, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

Monsieur le Président explique que le budget annexe du marché aux bestiaux présente un déficit de fonctionnement depuis plusieurs années. Afin de résorber celui-ci, il est proposé une augmentation des tarifs de 9 % pour couvrir l'ensemble de ces charges.

Pour mémoire, les tarifs applicables à ce jour sont les suivants :

Prestation	Tarifs journée		Tarifs annuels	
	HT	TTC	HT	TTC
Veau	0.92 €	1.10 €		
Ovin	0.83 €	1.00 €		
Location parc			91.66 €	110 €
Véhicule léger			12.50 €	15 €
Véhicule + remorque	0.50 €	0.60 €	16.66 €	20 €
Poids lourds			25.00 €	30 €

Par conséquent, il est proposé que les tarifs applicables à compter du 31 mars 2021 s'établissent comme suit :

Prestation	Tarifs journée		Tarifs annuels	
	HT	TTC	HT	TTC
Veau	1.00 €	1.20 €		
Ovin	0.92 €	1.10 €		
Location parc			100 €	120 €
Véhicule léger			13.63 €	16.35 €
Véhicule + remorque	0.58 €	0.70 €	18.17 €	21.80 €
Poids lourds			27.25 €	32.70 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, votent l'augmentation des tarifs présentés ci-dessus applicable à compter du 31 mars 2021.

2 - Urbanisme : Avis de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sur le projet de SCOT du Pays du Cotentin

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil communautaire que par courrier reçu le 3 mars 2021 et en vertu de l'article L 132-7 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat du SCOT du Cotentin a transmis pour avis à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin tel qu'arrêté par délibération du comité syndical en date du 28 février 2020.

L'avis de la CCBDC est sollicité :

- en tant qu'EPCI membre du syndicat mixte du SCOT conformément à l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme.

Depuis le 27 mars 2017, le Syndicat Mixte du SCOT du pays du Cotentin a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du pays du Cotentin sur un périmètre englobant la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Faisant suite à un bilan de l'application du SCOT approuvé en 2011, cette révision avait pour ambition de permettre au Cotentin de répondre aux objectifs suivants :

- l'accroissement de la population et du nombre d'emplois implantés sur le territoire,
- le respect des objectifs du développement durable accompagné de l'anticipation et de l'adaptation aux multiples effets du réchauffement climatique,
- le renforcement de l'attractivité du territoire, notamment par son désenclavement externe et interne,
- un développement équilibré du territoire, reposant sur une spatialisation du développement économique et résidentiel et des infrastructures.

Le projet de SCOT arrêté est consultable grâce au lien suivant :

<https://filetransfer.cherbourg.fr/?s=download&token=a24125a4-fe76-d976-cc80-3e809932bf55>

A l'issue de la procédure de révision, le syndicat mixte a procédé le 28 février 2020 à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin. Après la consultation en cours de ses membres et des personnes publiques associées, le projet sera soumis à enquête publique avant son approbation.

Durant la phase d'études, les élus et les techniciens de la CCBDC ont été associés aux travaux d'élaboration du SCOT.

Avec l'aide du bureau d'études Schneider en charge de l'élaboration du PLUI de la CCBDC, ceux-ci ont pu vérifier la cohérence entre ses objectifs et ses enjeux d'une part et le projet de SCOT d'autre part.

Le SCOT arrête un scénario démographique volontariste d'environ 750 habitants en moyenne de plus par an sur l'ensemble du Cotentin.

De ce scénario découle un scénario démographique par types de polarités et donc une définition des besoins supplémentaires en logements pour 2020-2040 soit pour la CCBDC 1523 logements supplémentaires entre 2020 et 2033, étant observé que dans ces logements supplémentaires sont compris les logements neufs, un pourcentage de remise sur le marché de logements vacants ainsi qu'un pourcentage de logements créés suite à un changement de destination.

Le SCOT définit également le pourcentage maximum de logements pouvant être créés en extension urbaine et la densité à respecter par type de polarités.

L'allocation foncière maximum dévolue au développement économique est également définie.

Certains ajustements, compléments ou confirmations ponctuels doivent être apportés au projet de SCOT sans remettre en cause l'économie générale de celui-ci.

Il s'agit plutôt à travers cette demande d'ajustements de tenir compte des projets portés par la CCBDC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue (4 Contre, 1 Abstention) décident d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays du Cotentin sous réserve de la prise en compte des remarques annexées à la présente délibération.

M. LEMAÎTRE rappelle ce qu'est un SCOT : Un schéma de cohérence territoriale, un document de planification et de programmation à une échelle au-delà d'un EPCI, celle d'un bassin de vie. Le SCOT du Cotentin concerne l'ensemble du territoire de la CAC et de la CCBDC. Un SCOT définit les orientations d'aménagement du territoire sur 20 ans. Il doit assurer la cohésion d'ensemble des documents d'urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration. C'est un document cadre qui doit être garant de la cohérence entre les différentes politiques sectorielles (habitat, déplacement, développement économique, développement commercial, environnement, structuration de l'espace) dans une perspective de développement durable. Le SCOT est un document qui intègre différents schémas et plans régionaux. Les PLUi doivent donc être compatibles avec le SCOT.

Le SCOT du Pays du Cotentin a été adopté en 2011, sa mise en révision a été décidée en mars 2017. A l'issue des travaux de révision, le syndicat mixte du SCOT a procédé à l'arrêt de projet le 28 février 2020.

Mme MAHEUX précise qu'un point très important du SCOT est la prise en compte de la Loi littoral. Les fondements sur lesquels nous pouvons demander de nouvelles prises en compte de cette Loi littoral pour notre territoire : nous sommes sur une urbanisation assez disséminée, assez faible globalement.

Mme MILLOT : Quelle est la relation entre ce qui est demandé au niveau des ajustements et les prochains projets ? Réponse de M. LEMAÎTRE : le projet est identique à celui de la CAC. Les grandes orientations sont les suivantes : le bien-être, le respect de l'environnement, la biodiversité, le développement économique mais mesuré.

3 - Développement économique et aménagement du territoire

Cession d'un atelier-relais, ZA de la Vêrangerie à Picauville

Monsieur le Président précise que M. MESNAGE, actuel locataire d'un atelier-relais implanté au sein de la zone d'activités la Vêrangerie de PICAUVILLE s'est porté candidat pour acquérir ce bien construit en 2005 et appartenant à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Vu l'estimation de France Domaine en date du 25/01/2021 évaluant cet immeuble (cadastré section D n°836 et n° 780 d'une superficie totale de 1400 m² sur lesquelles est édifié un atelier-relais d'une surface Hors Œuvre Brute totale de 309 m²) au prix de 118.000 €.

Vu l'offre d'achat formulée par l'actuel locataire à hauteur de 70.000 € HT,

Considérant l'extinction de l'emprunt au 01/03/2018 ;

Etant observé que la valeur nette comptable est évaluée au 31/12/2020 à 61.578 € et que le prix/m² proposé est comparable aux 2 précédentes cessions d'atelier-relais réalisées par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ;

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 18 mars 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, (Monsieur Jérôme LEMAÎTRE, en sa qualité de notaire, ne prenant pas part ni aux débats ni au vote), les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- autorisent Monsieur le Président à céder le bien cadastré D n° 836 et n°780, sis sur la commune de Picauville à Monsieur MESNAGE ou toute autre société qui s'y substituerait au prix de 70.000 € HT, auquel viendront s'ajouter les frais d'actes de vente,
- autorisent Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur Carles DUPONT, 1^{er} Vice-Président, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que les documents se rapportant à cette affaire.

M. LEBLANC demande le montant du loyer. Réponse : 11 700 € annuels.

Adhésion à une société coopérative d'intérêt collectif

Le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé de financer la construction d'un ensemble immobilier destiné à abriter une activité d'abattoir.

Il est précisé qu'en parallèle une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) constituée entre l'ensemble des parties prenantes à la filière de l'abattage à savoir, notamment, les éleveurs, les bouchers, les grossistes, mais aussi les salariés de la coopérative ainsi que les différentes organisations professionnelles est en cours de création.

Le Président expose que plusieurs réunions se sont tenues pour arrêter les contours de l'activité de la Scic, son plan d'affaires, les modalités de son financement mais également pour établir un projet de statuts. Monsieur le Président donne lecture des statuts ci-annexés dont un exemplaire a été préalablement transmis aux membres du conseil communautaire.

Il a noté que ces projets de statuts prévoient l'intervention de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dans la catégorie de l'associé fondateur.

Le Président présente l'opportunité d'adhérer à la SCIC et précise que les apports de l'ensemble des associés seraient de 18500 euros à la constitution de la SCIC, dont 4600 € de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dans un premier temps.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent le projet de statuts de la société coopérative d'intérêt collectif,
- décident de l'adhésion à la dite SCIC,
- décident d'affecter la somme de 4.600 euros à la souscription de 46 parts sociales de la Scic d'une valeur nominale de CENT (100) euros représentant 24.86 % du capital de cette dernière.

Présentation d'Olivier TAPIN, directeur de l'abattoir.

Point d'avancement du projet : Il manque seulement la partie mobile (cisaille, etc.). Concernant le recrutement, une vingtaine de candidatures spontanées a été réceptionnée. Une quinzaine de personnes ont déjà été reçues. Il est prévu qu'un organisme de formation accompagne le personnel au début de l'activité.

Le démarrage de l'abattoir devrait avoir lieu fin juin, début juillet en fonction des délais d'approvisionnement des équipements manquants. Le budget prévisionnel pour la 1^{ère} année sera de l'ordre de 1500 tonnes.

Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a porté une candidature au programme « Petites Villes de Demain » de façon commune avec Carentan les Marais, Picauville et Sainte-Mère Eglise et a été retenue à ce titre en décembre 2020.

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme.

Les trois piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates sont :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de

l'intercommunalité, par le Préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif des chefs de projet sera assuré par l'intercommunalité. A ce titre, compte tenu de l'hétérogénéité des niveaux de maturité des projets, il a été sollicité auprès de la Préfecture l'octroi du financement pour 2 chefs de projet pour le territoire.

- la signature d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain », dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- affirment l'engagement de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dans le programme « Petites Villes de Demain », aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la communauté de communes ;
- autorisent le Président à signer la convention d'adhésion au programme,
- autorisent le Président à engager toutes les démarches y afférentes.

4 - Culture

Projet d'établissement de l'école de musique intercommunale de la Baie du Cotentin

Monsieur le Président rappelle que la politique culturelle du Département de la Manche vise notamment à favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques culturelles. Dans ce cadre, le Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur (SDEPAA) occupe une place centrale et cruciale car à la croisée de différents domaines d'intervention (éducation, enseignement, pratique, action culturelle) et de différentes disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, arts du cirque).

Ce schéma s'adresse à la fois :

- aux structures communautaires, municipales et associatives qui remplissent une mission de service public de l'enseignement artistique, elles-mêmes actrices de l'éducation artistique et culturelle ;
- aux autres acteurs de l'éducation artistique et culturelle (acteurs de la culture, de la jeunesse et de l'éducation) sur l'ensemble du département.

Le SDEPAA se traduit par des modalités de soutien et notamment l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique et aux projets en direction de ces établissements.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) a rédigé un projet d'établissement pour son école de musique intercommunale dont Monsieur le Président donne lecture.

Ce projet a été présenté à la Commission Culture de la CCBDC qui s'est réunie le 24 mars 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- à la majorité absolue (1 abstention), approuvent le projet d'établissement de l'école de musique intercommunale de la Baie du Cotentin,
- à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à solliciter les subventions mobilisables auprès du Conseil départemental de la Manche dans le cadre notamment du SDEPAA.

Mme KERVADEC fait un point sur l'évolution de l'école de musique : un peu plus d'élèves que l'année précédente. 3 nouveaux professeurs ont été recrutés et de nouvelles propositions d'enseignement ont vu le jour (violon, chorale enfants,...). Poursuite de l'action d'inclusion : des heures sont dédiées pour les personnes en situation de handicap.

Projet de réhabiliter l'école de Carentan afin de regrouper Carentan et St Hilaire Petitville.

Projet de participer à des événements locaux lors de festivals, salons...

Projet de passerelle avec l'harmonie municipale.

5 - Environnement

SPL NORMANTRI – MODIFICATION DES ACTIONNAIRES

La SPL « NORMANTRI », dont le siège social transitoire est fixé au 9, rue Francis de Pressensé 14460 COLOMBELLES, a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen le 31 janvier 2020. Elle était composée de 14 EPCI.

Les actions de la SPL ont été réparties entre les membres à proportion de la population qu'ils représentent sur le territoire concerné. La répartition était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM de la Bruyère	51 128	51 128 €
SMEOM de la Région d'Argences	50 248	50 248 €
CC Pays de Falaise	64 030	64 030 €
CA Lisieux-Normandie	172 954	172 954 €
CC Terre d'Auge	49 012	49 012 €
CC Cingal Suisse Normande	21 204	21 204 €
CA du Cotentin	430 745	430 745 €
CC Baie du Cotentin	24 096	24 096 €
Syndicat Mixte du Point Fort	270 988	270 988 €
CC Coutances Mer et Bocage	61 220	61 220 €
SIRTOM de la Région de Flers Condé	182 468	182 468 €
SICTOM de la région d'Argentan	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

Trois faits viennent impacter la répartition des actions entre actionnaires :

- 1) La CA LISIEUX-NORMANDIE et le SYVEDAC étaient deux actionnaires de NORMANTRI. Or, par arrêté préfectoral du 17 décembre 2020, le Préfet a autorisé, au 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de la Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE au SYVEDAC.
- 2) Le SMEOM de la Région d'ARGENCES est dissout au 31 décembre 2020 au bénéfice de VAL ES DUNES (nouvel actionnaire), et de la CA LISIEUX-NORMANDIE et Communauté Urbaine CAEN LA MER, ces deux dernières étant adhérentes au SYVEDAC pour la compétence traitement des déchets ménagers.
- 3) La Communauté urbaine CAEN LA MER se retire du SMICTOM DE LA BRUYERE au 1^{er} avril 2021, au bénéfice du SYVEDAC.

Le pacte d'actionnaires prévoit qu'« en cas d'adhésion d'une Communauté d'agglomération et d'une Communauté de communes actionnaire à un Syndicat compétent en matière de traitement des déchets, les actions de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes seront transférées de plein droit au Syndicat qui adhèrera à la société ».

Les entités LISIEUX NORMANDIE, SMEOM d'ARGENCES, SMICTOM DE LA BRUYERE et SYVEDAC vont ainsi délibérer pour préciser le nombre d'actions cédées, le montant de la transaction, la désignation de l'acquéreur, et autoriser l'exécutif à signer les conventions de cession. Ces conventions prendront la forme de CERFA 2759, avec ordre de mouvement.

La CA LISIEUX NORMANDIE cède au SYVEDAC ses 172 954 actions, pour un montant de 172 954 €.

Le SMEOM D'ARGENCES cède à VAL ES DUNES (nouvel actionnaire) 39 194 actions pour un montant de 39 194 €, et au SYVEDAC 11 054 actions, pour un montant de 11 054 €.

Le SMICTOM DE LA BRUYERE cède au SYVEDAC 17 895 actions, pour un montant de 17 895 €.

La nouvelle répartition des actions devient ainsi la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital
SYVEDAC	975 174	975 174 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM de la Bruyère	33 233	33 233 €
VAL ES DUNES	39 194	39 194 €
CC Pays de Falaise	64 030	64 030 €
CC Terre d'Auge	49 012	49 012 €
CC Cingal Suisse Normande	21 204	21 204 €
CA du Cotentin	430 745	430 745 €
CC Baie du Cotentin	24 096	24 096 €
Syndicat Mixte du Point Fort	270 988	270 988 €
CC Coutances Mer et Bocage	61 220	61 220 €
SIRTOM de la Région de Flers Condé	182 468	182 468 €
SICTOM de la région d'Argentan	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

La modification des actionnaires implique par ailleurs d'autoriser la modification des statuts de la SPL entérinant une nouvelle répartition des administrateurs, ainsi que la signature d'un nouveau Pacte d'actionnaires lié à cette modification.

S'agissant de la gouvernance de la SPL, la répartition des 18 administrateurs était la suivante :

Département	Collectivités	Population DGF 2019		Nombre d'administrateurs
Calvados (14)	SYVEDAC	357 687 hab.	30,2%	4
	SEROC	142 196 hab.	12,0%	1
	SMICTOM de la Bruyère	23 650 hab.	2,0%	1
	SMEOM de la Région d'Argences	23 243 hab.	2,0%	1
	CC Pays de Falaise	29 618 hab.	2,5%	1
	CA Lisieux Normandie	80 002 hab.	6,8%	1
	CC Terre d'Auge	22 671 hab.	1,9%	1
	CC Cingal Suisse Normande	9 808 hab.	0,8%	1
	Sous-total collectivités du Calvados	688 875 hab.	58,2%	11
Manche (50)	CA du Cotentin	199 247 hab.	16,8%	2
	CC Baie du Cotentin	11 146 hab.	0,9%	1
	Syndicat Mixte du Point Fort	125 314 hab.	10,6%	1
	CC Coutances Mer et Bocages	28 318 hab.	2,4%	1
	Sous-total collectivités de la Manche	364 025 hab.	30,7%	5
Orne (61)	SIRTOM de la Région de Flers Condé	84 403 hab.	7,1%	1
	SICTOM de la région d'Argentan	46 824 hab.	4,0%	1
	Sous-total collectivités de l'Orne	131 227 hab.	11,1%	2
TOTAL		1 184 127 hab.	100,0%	18

La cession des parts sociales de la CA LISIEUX-NORMANDIE entraîne la perte de la qualité d'actionnaire, et donc la réaffectation du siège d'administrateur. A cet égard, et dans le silence des textes, il convient de procéder à l'actualisation de la population DGF du SYVEDAC et de tous les actionnaires afin de procéder audit calcul de façon objective au 1^{er} avril 2021.

L'actualisation de la population DGF est également impactée par :

- la dissolution du SMEOM de la Région d'ARGENCES au 31 décembre 2020 au bénéfice du SYVEDAC et de VAL ES DUNES ;
- le retrait de CAEN LA MER du SMICTOM DE LA BRUYERE au bénéfice du SYVEDAC.

	DGF 2019 STATUTS	DGF 2020
SYVEDAC	357 687	463 181
CA LISIEUX NORMANDIE	80 002	Adhésion au SYVEDAC
CC PAYS DE FALAISE	29 618	29 456
CC TERRE D'AUGE	22 671	22 329
CA du Cotentin	199 247	198 307
CC de la Baie du Cotentin	10 567	10 198
CC Coutances Mer et Bocage	28 318	31 603
CC CINGAL SUISSE NORMANDE	9 808	9 658
SMEOM Région d'Argences	23 243	Dissout au 31/12/20 au profit du SYVEDAC et de VAL ES DUNES
CC VAL ES DUNES		18 467
SITCOM région d'Argentan	46 824	49 932
SIRTOM de la Région Flers-Condé	84 403	83 353
SEROC	142 196	141 809
SMICTOM DE LA BRUYERE	23 650	15 505
Syndicat Mixte du Point Fort	125 314	124 710
TOTAL	1 184 127	1 198 508

La nouvelle répartition des sièges d'administrateurs devient ainsi la suivante :

Département	Collectivités	Population DGF 2020		Nombre d'administrateurs
Calvados (14)	SYVEDAC	463 181 hab.	38,6%	5
	SEROC	141 809 hab.	11,8%	1
	SMICTOM de la Bruyère	15 505 hab.	1,3%	1
	CC Pays de Falaise	29 456 hab.	2,5%	1
	CC Terre d'Auge	22 329 hab.	1,9%	1
	CC Val ènes dunes	18 467 hab.	1,5%	1
	CC Cingal Suisse Normande	9 658 hab.	0,8%	1
	Sous-total collectivités du Calvados	700 405 hab.	58,4%	11
Manche (50)	CA du Cotentin	198 307 hab.	16,5%	2
	CC Baie du Cotentin	10 198 hab.	0,9%	1
	Syndicat Mixte du Point Fort	124 710 hab.	10,4%	1
	CC Coutances Mer et Bocages	31 603 hab.	2,6%	1
	Sous-total collectivités de la Manche	364 818 hab.	30,4%	5
Orne (61)	SIR TOM de la Région de Flers Condé	83 353 hab.	7,0%	1
	SICTOM de la région d'Argentan	49 932 hab.	4,2%	1
	Sous-total collectivités de l'Orne	133 285 hab.	11,1%	2
TOTAL		1 198 508 hab.	100,0%	18

Pour rappel, par délibération en date du 8 septembre 2020, le Conseil communautaire a :

- Nommé Marie-Agnès HEROUT au sein du Conseil d'Administration pour représenter la CCBDC ;
- Nommé Marie-Agnès HEROUT à l'Assemblée Générale de la SPL pour représenter la CCBDC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur de la SPL NORMANTRI ;

Vu le Pacte d'actionnaires signé le 18 décembre 2019 de la SPL NORMANTRI ;

VU la délibération du 8 septembre 2020 relative à la nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de NORMANTRI ;

VU la délibération du 16 décembre 2020 du SMEOM de la Région d'Argences prenant acte de la reprise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » par la Communauté urbaine Caen la mer, la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et la communauté de communes Val ès Dunes au 1^{er} janvier 2021, et demandant la dissolution du Syndicat ;

VU les délibérations favorables prises par l'exécutif des trois collectivités approuvant le principe de dissolution du SMEOM de la Région d'Argences et les conditions et modalités de répartition de l'actif et passif ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BCLI-20-036 du 17 décembre 2020, portant adhésion de la Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE et autorisant la modification des statuts du SYVEDAC à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération C-2020-10-01/09 du 1^{er} octobre 2020 de la Communauté urbaine Caen la mer approuvant son adhésion au SYVEDAC pour les communes du SMEOM d'Argences ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BCLI-21-002 du 4 janvier 2021 portant fin d'exercice des compétences du SMEOM de la REGION D'ARGENCES à compter du 31 décembre 2020 ;

VU la délibération du 7 décembre 2020 du SMICTOM de la Bruyère acceptant le retrait de Caen la mer à la date du 31 mars 2021, et la délibération du 28 janvier 2021 de Caen la mer confirmant le retrait de Caen la mer du SMICTOM de la Bruyère à cette même date ;

CONSIDERANT l'actualisation de la population DGF 2020 sur la base du périmètre des actionnaires au 1^{er} avril 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- **décident de ne pas exercer le droit de préemption** s'agissant de la cession des actions suivantes et en application du Pacte d'actionnaires :
 - de la Communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC pour un montant de 172 954 € faisant suite à l'adhésion de la CA LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC ;
 - du SMEOM D'ARGENCE à la Communauté de communes VAL ES DUNES pour un montant de 39 194 € faisant suite à la dissolution du SMEOM ;
 - du SMEOM D'ARGENCE au SYVEDAC pour un montant de 11 054 € faisant suite à la dissolution du SMEOM ;
 - du SMICTOM DE LA BRUYERE au SYVEDAC pour un montant de 17 895 €, faisant suite au retrait de CAEN LA MER du SMICTOM DE LA BRUYERE.

En conséquence, la notification du refus d'exercer le droit de préemption sera effectuée par Monsieur le Président en conformité avec le Pacte d'actionnaires de la SPL.

- **approuvent** la modification des statuts de la SPL entérinant la nouvelle répartition des administrateurs faisant suite à la modification des actionnaires et **autorisent** le Président à signer lesdits statuts ainsi qu'un nouveau pacte d'actionnaires tel que joint en annexe au présent rapport et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;
- **autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

6 - Transfert de la compétence « Mobilité »

Monsieur le Président rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 réforme en profondeur l'organisation des mobilités, dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire national en autorités effectives en matière de mobilité, que l'on appelle des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Afin de répondre à cet objectif, la LOM renforce le couple Région-EPCI.

Depuis sa promulgation, la LOM introduit pour les Communautés de Communes le choix de s'emparer ou non de la compétence d'organisation des mobilités, qui donne le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'intercommunalité. Jusqu'alors, seules les Métropoles, les Communautés d'Agglomération et les Communautés urbaines étaient, et de façon obligatoire, AOM. Si la Communauté de Communes décide de ne pas prendre la compétence mobilité, c'est la Région qui deviendra automatiquement compétente en la matière sur le territoire communautaire.

Les Communautés de Communes doivent délibérer avant le 31 mars 2021 pour faire valoir leur position. Si l'avis du conseil communautaire s'avère positif, les communes membres disposeront d'un délai de 3 mois à compter de la délibération communautaire pour se prononcer sur le transfert de compétence.

La Région a fait connaître sa position quant à la prise de compétence par les EPCI par courrier en date du 20 octobre 2020 dans lequel Hervé MORIN indique que « la Région Normandie souhaite poursuivre les missions qu'elle exerce aujourd'hui en matière de transport public de personnes. À ce titre, la Région continuera à développer son offre de mobilité » dans tous les territoires, et dans toutes les communautés de communes quelle que soit leur position au regard de la prise de compétence. [...] Je vous encourage donc à vous saisir de cette opportunité qui vous permettra de développer des services de mobilité de proximité complémentaires à ceux organisés par la Région. »

Une réunion de présentation des enjeux de la prise de compétence mobilité a été organisée par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin le 8 janvier 2021, à destination des présidents et vice-présidents en charge de la mobilité.

La Communauté de Communes a en outre identifié la mobilité comme un enjeu important pour le développement du territoire puisqu'elle a mené en 2019/2020 une étude portant sur la faisabilité d'un Pôle d'Échange Multimodal et sur les besoins et attentes du territoire en termes de mobilité. Cette étude a conclu à la nécessité de mettre en œuvre de solutions de mobilité propres au territoire, assorti d'un plan d'actions.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif de la prise de compétence par la Communauté de Communes de la Baie du cotentin vise à compléter l'offre régionale existante et n'a pas pour objectif de reprendre la mise en œuvre des services de transports intégralement organisé sur son ressort territorial par la région.

L'approbation du transfert de la compétence mobilité entraîne la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à l'article 6 – C « Compétences facultatives » : paragraphe C9 n'est plus « transport de proximité » mais devient « Mobilité », conformément à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin,
- de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région Normandie dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre, la communauté de communes conservant cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports,
- d'autoriser le Président à notifier la délibération correspondante aux communes membres qui, en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce transfert de compétence.

M. HOUEL : est-ce que le minibus utilisé dans la ville de Carentan passera sous compétence intercommunale ? Réponse : ce service sera maintenu par la Ville de Carentan. Tous les services existants pourront être conservés.

7 - Informations sur les marchés à procédure adaptée notifiés par le Président dans le cadre de ses délégations

Après prise de connaissance des offres et de leur analyse, et vu la délibération n° 933-2020-07-09 relative aux délégations du conseil communautaire au Président, Monsieur le Président a signé les marchés suivants :

- Marché n°2021-04 « Bacs roulants ordures ménagères » : 240 bacs (180 à couvercle noir + 60 à couvercle jaune)
Marché passé en procédure adaptée restreinte (3 prestataires potentiels sollicités)
Attributaire : COLLECTAL – Strasbourg (67)
Montant : 26 256,00 € HT
Signature intervenue le 19 Février 2021

8 - Questions diverses

- *M. MILLOT se fait le porte-parole d'un certain nombre d'habitants qui souhaitent obtenir des précisions quant aux missions menées par le Syndicat Mixte du Point Fort et Normantri.*
- *M. DUPONT a reçu une demande d'anciens élus qui souhaitent visiter l'abattoir. Réponse : Ils seront bien entendu conviés.*